



Année scolaire 2016-2017

BULLETIN D'INFORMATION

NUMÉRO 2

OCTOBRE 2016

AMÉNAGEMENTS D'EXAMEN 2017

Concernant les élèves qui auraient besoin d'un aménagement d'examen en 2016-2017, il est impératif que leurs parents constituent un dossier à demander **dès maintenant** à l'établissement par l'intermédiaire du professeur principal.

Le dossier ainsi renseigné et complété est à déposer au secrétariat du collège **avant le 16 décembre 2016**. Tout dossier déposé après cette date ne sera pas pris en compte.

Sont prioritairement concernés tous les élèves bénéficiant d'un PAI, PPS et PAP en classe de 3^{ème}.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration (CA) se sont déroulées le vendredi 7 octobre 2016.

Cette année, la participation, en nette progression, a été de 44,97% (42,67 % en 2015, 43,29 % en 2014 ; 41,30 % en 2013 et 43,10 % en 2012).

La liste unique présentée par l'Association des parents d'élèves du collège Jean Jaurès (APEJJ) a obtenu les sept sièges des représentants des parents titulaires. Sept parents suppléants ont été élus. Le premier CA 2016-2017 installera ses membres lors de la réunion du lundi 7 novembre 2016.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'association des parents d'élèves de Jean Jaurès (APEJJ) dispose d'une adresse électronique : apejj-saint-vit@laposte.net. Tout parent qui souhaite participer, s'impliquer ou poser une question peut bien évidemment contacter Mme JEHLE-BLANC, Présidente.

SÉCURITÉ RENFORCÉE

De nouvelles mesures de sécurité sont en application depuis le 24 août dernier. Elles viennent compléter celles qui ont été décidées après les attentats de janvier et novembre 2015.

Concernant l'accès, chaque visiteur doit s'identifier au portillon après avoir appuyé sur le bouton d'appel. Un badge, le cas échéant, est attribué à la personne après recueil de son identité et de sa signature, pendant la durée de la visite et il doit être visible.

Concernant les réunions, il est très important de noter que le collège ne reste accessible que pendant les dix minutes qui suivent le début officiel de chaque réunion (sauf pour les réunions parents-professeurs).

Un exercice d'évacuation incendie a été déclenché le 22 septembre et un exercice de confinement s'est déroulé le 14 octobre en présence des forces de gendarmerie.

CONTRAT D'OBJECTIFS 2016-2020

Réuni le 19 septembre dernier, le Conseil d'Administration a approuvé le contrat d'objectifs 2016-2020. Ce document tripartite (Recteur, Présidente du conseil départemental et Principal) engage le collège sur plusieurs indicateurs : la réussite des élèves, la vie scolaire et les usages du numérique. Des actions, en cours de rédaction, seront mise en œuvre dans la cadre du futur projet d'établissement 2016-2020.

LA TABLETTE DES PARENTS

Cette première édition fut une réussite. Il s'agissait d'inviter les parents d'élèves pour une rencontre avec l'équipe éducative pour leur faire découvrir les nouveaux outils numériques et les pratiques pédagogiques inhérentes. Une deuxième «Tablette des parents» sera organisée autour de l'utilisation du logiciel Pronote.

Vous trouverez ci-dessous le lien décrivant cette première opération sur le site du rectorat de Besançon :

<http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article6561>

PAS DE HARCÈLEMENT DANS MON ÉTABLISSEMENT

La prévention des violences et du harcèlement est un facteur essentiel du climat scolaire. C'est pourquoi, l'établissement a décidé à la mise en place d'une sensibilisation à la prévention du harcèlement en direction des élèves de 6^{ème}. Pour rappel, la définition du harcèlement est la suivante : *"Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves. Il s'agit d'une situation intentionnellement agressive, induisant une relation d'asservissement psychologique qui se répète régulièrement"*. Le logo « Pas de harcèlement dans mon établissement » figure en page de couverture du carnet de liaison. En effet,

- le harcèlement est un phénomène qui concerne malheureusement 10% des enfants et adolescents en âge de scolarité obligatoire en France,
- le harcèlement existe à toutes les étapes de la scolarité,
- les conséquences psychologiques, sociales et scolaires, à court comme à long terme, pour la victime comme pour l'agresseur, peuvent être particulièrement graves.

Aussi, toute la communauté éducative est mobilisée pour prévenir ces situations. N'hésitez pas à nous faire part de toute information à ce sujet.

Le jeudi 3 novembre, l'ensemble de l'établissement participe à la journée nationale pour dire "Non au harcèlement" :

- . à 10h00 : une annonce micro sera faite par le Principal ;
- . puis, toujours durant le 2^{ème} cours de la matinée, les élèves disposeront de 5 minutes pour s'exprimer sur ce phénomène et de 5 minutes consécutives pour écrire un message sur un carré de papier vert qui sera ensuite récolté et affiché dans le hall d'entrée - ces messages seront bien évidemment exploités par la suite ;
- . trois autres annonces seront faites par des élèves sur ce phénomène à 11h00, 12h00 et 14h30.

Vous trouverez ci-dessous le lien utile du site "Non au harcèlement" :

<http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>

FOYER SOCIO-ÉDUCATIF (FSE)

Afin de financer des voyages et des sorties scolaires, une vente de sapins de Noël et de chocolats est programmée. Merci de réserver un accueil favorable à ces sollicitations.

RÉFORME DU COLLÈGE

Vous pouvez consulter les principaux éléments de la réforme du Collège 2016 sur le site internet du collège www.college-saint-vit.fr. Une présentation complète en salle polyvalente du collège a eu lieu en direction des parents en septembre.

AUTONOMIE DES ÉLÈVES : TOUS NIVEAUX

Depuis le 19/09, tous les élèves montent seuls et en pleine responsabilité en cours à 08h30, 10h35, 13h00, 13h30, 13h55 et 16h05.

RECENSEMENT

Si l'obligation de se faire recenser à la mairie du domicile demeure pour tout Français âgé de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16^{ème} et le 18^{ème} anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique. Désormais, entre le 16^{ème} et la veille du 25^{ème} anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté.

OUVERTURE D'UN TÉLÉSERVICE

Un service en ligne complète l'offre numérique du collège : l'accès à la fiche de renseignement dématérialisée. Cette fonction offre la possibilité pour les familles de mettre à jour, directement depuis leur domicile, les renseignements administratifs des élèves. Courant novembre, un courrier sera adressé à chaque famille **dont l'enfant est nouvellement inscrit**. Ce feuillet présente ce service et détaille son fonctionnement, ses modalités de mise en œuvre et son mode d'accès. Pour les familles dont l'enfant était déjà scolarisé dans l'établissement l'an dernier, les identifiant et mot de passe restent inchangés.

Validé par la CNIL, ce téléservice est totalement sécurisé, l'accès en est protégé par un identifiant et un mot de passe propre à chaque responsable. L'usage de ce service n'est pas obligatoire, il vise à simplifier et faciliter les démarches administratives



RÉSEAUX SOCIAUX

@collegesaintvit l'adresse du compte Twitter du Collège JEAN-JAURÈS vient d'atteindre les 105 abonnés. Ce vecteur d'informations en temps réel permet une communication réactive sur tous les projets et événements au sein de l'établissement.

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET 2016 CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE 2016

Les diplômes du DNB et du CFG 2016 ainsi que les relevés de notes ont été remis lors de la cérémonie républicaine du mardi 18 octobre.

Pour les élèves qui n'ont pas été en mesure de participer à cette cérémonie, il conviendra que ceux-ci se présentent personnellement aux heures d'ouverture du collège avec leur carte nationale d'identité ou passeport. Il leur sera demandé d'émarger afin d'attester que le diplôme leur a bien été remis.

Aucun diplôme ne sera envoyé par la Poste même en pli recommandé.

Nous vous précisons que l'établissement est ouvert les 20 et 21 octobre prochains (premiers jours de vacances de Toussaint).

SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES

Les consignes de sécurité ayant été renforcées depuis fin août, nous nous réunirons le lundi 7 décembre à 19h00 avec les parents de la classe de 3^{ème} C concernés par le voyage au Canada du 06/02 au 16/02/2017.

Ensuite, un point sera fait sur toutes les sorties et voyages le 11 décembre prochain avec les responsables de projets.

RAPPEL : RENCONTRES INDIVIDUELLES PARENTS/PROFESSEURS DE 16H00 A 20H00 - TRIMESTRE 1 -

Le calendrier est le suivant :

- . Niveau 6^{ème} : le 08/11/2016 / . Niveau 5^{ème} : le 01/12/2016
- . Niveau 4^{ème} : le 06/12/2016 / . Niveau 3^{ème} : le 12/12/2016

CONSEILS DE CLASSE - TRIM. 1

Les conseils de classe du premier trimestre se dérouleront du 17 au 29/11/2016. Début novembre, le détail du calendrier est déposé sur le site Internet du collège. La consultation des résultats scolaires se fait par l'intermédiaire du logiciel de notes accessible par internet. Toutefois, sur demande formulée par écrit, un relevé de notes intermédiaire, au premier trimestre, peut être envoyé aux familles.

Les bulletins trimestriels sont adressés aux parents par courrier électronique. Seuls les parents qui ne disposent pas d'une adresse mail seront destinataires de ces documents par voie postale.

C.E.S.C.

L'assemblée générale du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) s'est déroulée le 4 octobre. Mme MARION et M. LAINE, coordonnateurs, ont présenté un planning d'actions et d'interventions pour l'année scolaire 2016-2017 consultable sur le site Internet du collège.

BOURSES DE COLLÈGE

Chaque famille ayant déposé un dossier complet dans les délais impartis a été destinataire d'un accusé de réception et recevra prochainement une notification du chef d'établissement indiquant le résultat du traitement de la demande.

STAGES EN MILIEU PROFESSIONNEL 4^{ème} A et 3^{ème} A

3A : du 20/03 au 01/04/2017 et du 26/06 au 08/07/2017

4A : du 16/01 au 21/01/2017 et du 29/05 au 03/06/2017

ACCIDENTS SCOLAIRES

Afin de pouvoir instruire correctement chaque dossier d'accident, conformément au référentiel national, la famille de l'élève victime a obligation de fournir au secrétariat sous 48 heures "un certificat de constatation initiale" rédigé par le médecin en cas de consultation médicale.

COMMUNICATIONS

Vie scolaire : (absences d'élèves, étude, attitude d'élèves, aide aux devoirs, autorisations de sortie...) : 03.81.87.59.60 ou bvs0251394e@ac-besancon.fr

Infirmière : 03.81.87.71.34

Assistante sociale : 03.81.87.71.44 (lundi et vendredi)

Conseiller d'orientation : 03.81.87.71.28

Demi-pension : 03.81.55.10.75 ou sivos.saint-vit@wanadoo.fr

Transports scolaires : 03.81.25.83.83 (Conseil Départemental du Doubs)

Autres : 03.81.87.70.62 ou ce.0251394e@ac-besancon.fr
(surtout ne pas utiliser la messagerie de Pronote)

Internet : www.college-saint-vit.fr

Contact par e-mail : ce.0251394e@ac-besancon.fr (Ne pas utiliser la messagerie de Pronote)

Twitter : [@collegesaintvit](https://twitter.com/collegesaintvit)